



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1471

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Autorisation de signature des conventions avec les membres du consortium lyonnais

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Augoyard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

Séance publique du 26 avril 2010**Délibération n° 2010-1471**

commission principale : urbanisme

objet : **Programme Concerto - Projet européen Renaissance - Autorisation de signature des conventions avec les membres du consortium lyonnais**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est engagée depuis 2004 dans un ambitieux projet européen dénommé Concerto/Renaissance, portant sur l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation des énergies renouvelables.

Le site retenu pour la mise en œuvre du programme de construction sur lequel s'applique les objectifs du projet Concerto/Renaissance est celui de la ZAC Confluence à Lyon 2°, et plus précisément des trois îlots A, B, C.

Ce projet européen est conduit en partenariat avec deux collectivités : la ville de Saragosse, en Espagne, et la région de Lombardie, en Italie.

Afin de participer au projet européen Renaissance et à cette importante démarche expérimentale et de permettre de compléter les financements européens, la région Rhône-Alpes a souhaité s'impliquer dans ce projet.

Cette volonté de s'inscrire comme partenaire du projet Concerto Renaissance a été clairement exprimée dans l'annexe n° 1 de son plan régional de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie et traduite à travers un dispositif d'aides qui porte sur les volets suivants :

- l'efficacité énergétique (subvention aux promoteurs constructeurs),
- la mise en œuvre des énergies renouvelables (subvention aux promoteurs constructeurs),
- l'accompagnement (subvention à l'ensemble des membres du consortium lyonnais).

Les subventions relatives aux deux premiers volets concernent exclusivement les promoteurs constructeurs et seront versées directement par la région Rhône-Alpes à ces derniers.

Concernant le dernier volet accompagnement, la Région a souhaité en 2005, compte tenu du nombre de partenaires impliqués, que la Communauté urbaine de Lyon puisse percevoir la subvention annuelle globale, de par son rôle de coordonnateur local dans le projet, et la redistribue ensuite aux différents membres du consortium lyonnais selon la répartition arrêtée d'un commun accord.

Pour ce faire, la région Rhône-Alpes a souhaité signer deux conventions de mandat avec la Communauté urbaine de Lyon, l'une au titre de sa politique de l'habitat, l'autre au titre de sa politique de l'énergie.

Le montant maximal des aides prévues par la région Rhône-Alpes au titre du volet accompagnement s'élève à 556 319 € pour toute la durée du programme européen, dont 308 816 € au titre de sa politique énergétique et 247 503 € au titre des actions de promotion-dissémination-formation comprises dans sa politique habitat.

Cette enveloppe fait l'objet d'une attribution par tranche annuelle, sur la base d'une délibération de la commission permanente de la région Rhône-Alpes.

Chaque nouvelle délibération de la commission permanente fait l'objet d'un avenant à la convention par insertion d'une nouvelle annexe financière fixant le montant et la répartition des subventions pour l'année concernée.

Le montant attendu pour l'année 2009, s'élève à 92 070 €, dont 39 467 € au titre de la politique énergétique et 52 603 € au titre des actions de promotion-dissémination-formation.

Sur ces 92 070 €, la Communauté urbaine de Lyon perçoit la somme de 8 444 € correspondant aux activités de coordination et promotion-dissémination. Le solde, soit 83 626 €, est destiné aux autres partenaires du projet. Afin de permettre le reversement de la quote-part de la subvention versée par la région Rhône-Alpes à chacun de ces partenaires concernés (SPLA Lyon-Confluence, Hespul, ALE, Enertech, Cethil-Insa-UCBL, SCI Lyon La Presqu'île (Nexity-Appolonia), SCI Lyon Islands (Marignan-Alliade) et La Confluence Ilot C (ING-Atemi)), la Communauté urbaine de Lyon établit chaque année des conventions bilatérales, qu'il convient de reconduire au titre de l'année 2009 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2005-2591 du 18 avril 2005, n° 2006-3488 du 10 juillet 2006, n° 2007-3997 du 26 mars 2007, n° 2007-4577 du 18 décembre 2007, n° 2008-0129 du 9 juin 2008 et n° 2008-0384 du 17 novembre 2008 ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à accomplir toutes démarches et à signer des conventions bilatérales avec chacun des partenaires du consortium lyonnais afin de permettre le reversement de la quote-part de la subvention versée par la région Rhône-Alpes, conformément à la répartition arrêtée dans le tableau figurant en annexe.

2° - Les recettes de fonctionnement résultant de la subvention régionale, d'un montant de 92 070 € comprenant la part communautaire, seront encaissées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - compte 747 200 - fonction 824 - opération 1268.

3° - Les dépenses de fonctionnement correspondant à la part de la subvention attribuée aux autres membres du consortium lyonnais, d'un montant de 83 626 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - comptes 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération 1268.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.